Le modèle zougois : GmbH, fondation et OpCo singapourienne

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La structure à laquelle aboutissent la plupart des projets de protocoles à Zoug repose sur trois piliers. Une GmbH (Sàrl) ou une AG (SA) zougoise ou zurichoise emploie l'équipe principale, détient les marques et la propriété intellectuelle étrangère au protocole et contracte avec les prestataires. Une fondation zougoise, ou de plus en plus souvent une fondation placée sous la surveillance de l'ASF, détient la trésorerie du protocole, finance le développement par des subventions et des contrats de prestations, et représente le protocole auprès des plateformes d'échange et de la communauté. Une société privée singapourienne, objet du chapitre III, dessert le marché asiatique, emploie l'équipe asiatique et détient la licence lorsqu'une licence est nécessaire pour les activités en Asie. Le code open source du protocole est publié sous une licence qui ne confère aucun droit à l'une ou l'autre des trois entités, de sorte qu'aucune ne « possède » le protocole.

Chaque pilier remplit une fonction que les autres ne peuvent assumer. La société d'exploitation peut appartenir aux fondateurs et être vendue. La fondation ne peut appartenir à personne et ne peut donc être accusée d'enrichir qui que ce soit. La société singapourienne offre au groupe un second fuseau horaire, une seconde relation bancaire et un second ancrage réglementaire. Les faiblesses du modèle sont

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

celles sur lesquelles la présente partie revient sans cesse : trois jeux de comptes, trois conseils, des conventions intragroupe qui doivent respecter le principe de pleine concurrence, et une exposition en matière de prix de transfert sur les rémunérations de services, que le chapitre IV examine.

Exemple

Une équipe de quatre personnes, deux à Zurich et deux à Singapour, développe un protocole de règlement de couche 2 et prévoit le lancement d'un jeton dans dix-huit mois. Elle constitue à Zoug Settle Labs GmbH, au capital de 20 000 CHF détenu par les quatre fondateurs. La GmbH emploie le duo zurichois et engage le duo singapourien par l'intermédiaire de Settle Asia Pte. Ltd., filiale à 100 % constituée selon le chapitre III. Huit mois avant le lancement, les fondateurs établissent la Settle Foundation sous la surveillance de l'ASF, avec une dotation de 50 000 CHF apportée par la GmbH et une clause de but couvrant le développement, la sécurité et la diffusion du protocole ainsi que l'administration de sa trésorerie de jetons. Le conseil de fondation se compose d'un fondateur, de deux professionnels suisses indépendants et de deux conseillers externes. Au lancement, la fondation reçoit 25 % de l'offre, la GmbH 15 % pour l'équipe selon un calendrier d'acquisition (vesting) de quatre ans, et 60 % vont à la communauté par les mécanismes décrits au chapitre V. La fondation conclut avec la GmbH un contrat de développement de trois ans, rémunéré au coût majoré d'une marge comparée à celle de contrats de prestations comparables. Settle Asia Pte. Ltd. conclut avec la fondation un contrat de développement commercial sur la même base.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.